

Examen Entraîneur-e B – Prescriptions d'examen

Athlétisme – Formation continue 2 Jeunes

Prescriptions d'examen pour l'obtention du diplôme Entraîneur-e B

A Généralités	<ul style="list-style-type: none"> - Les candidats reçoivent le plan définitif d'examen environ 4 semaines avant l'examen. - Le diplôme Entraîneur-e B ne peut être obtenu que si les conditions suivantes sont remplies : <ul style="list-style-type: none"> • Être affilié à une fédération/organisation, telle que Swiss Athletics, FSG, SATUS, FCSGS comme membre d'un club proposant les disciplines de l'athlétisme. • Être membre de Swiss Athletics. • Pouvoir justifier d'une activité de moniteur/trice dans un club membre de l'une des fédérations susmentionnées. 										
B Etendue de l'examen	<p>Compétence professionnelle (pratique) – Planification de l'entraînement (50%)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le travail écrit a lieu sous la forme d'une planification de l'entraînement et de la compétition pour un ou une athlète de son propre environnement d'entraînement. Exceptionnellement (pas d'athlètes), une planification fictive peut également être élaborée. - L'objectif de ce travail est d'établir une planification annuelle complète du sport de performance, en règle générale pour un(e) athlète de moins de 18 ans ou plus. - La planification est à remettre avant l'examen, sous forme électronique, à la direction de l'examen. La date exacte de remise sera communiquée lors du module Entraîneur-e B et publiée sur le site : www.swiss-athletics.ch. - Le travail écrit sert de base à l'examen oral et sera utilisé par les experts pour d'autres questions lors de l'examen oral. - De plus amples informations sont disponibles dans les « Prescriptions détaillées compétence professionnelle (pratique) ». 										
	<p>Compétence professionnelle (théorie) – Ecrit (25%)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Questions sur la technique, les principes d'entraînement et la méthodologie d'entraînement, l'alimentation, la biomécanique et la prévention du dopage. - Détection des erreurs à l'aide de séquences vidéo (p. ex. entraînement aux haltères longs). 										
	<p>Compétence professionnelle (théorie) – Oral (25%)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Questions en rapport avec la planification de l'entraînement. - Questions générales sur l'entraînement et la planification de l'entraînement - Discussion éventuelle portant sur du matériel vidéo et des images. - Dans le cadre de l'examen oral, un feedback est également donné sur le travail de planification soumis. 										
B Attribution des notes	<ul style="list-style-type: none"> - La direction de l'examen engage des expert/-es J+S Athlétisme compétents (discipline et langue) pour évaluer les différents domaines partiels. - Les pourcentages des domaines partiels par rapport à la note finale sont fixés après le titre au point B. - Echelle des notes : 4 (très bien), 3 (bien), 2 (suffisant), 1 (insuffisant). - Notes partielles au dixième près, notes finales arrondies au demi-point. - Les formulaires d'évaluation peuvent être consultés dans la zone de téléchargement de Swiss Athletics, au niveau de formation correspondant. 										
D Exigences	<ul style="list-style-type: none"> - L'examen est considéré comme réussi avec une note globale d'au moins 2.00 et aucune note partielle insuffisante. - Les domaines partiels insuffisants peuvent être répétés dans le cadre d'un examen de rattrapage durant des sessions d'examen ordinaires. - En cas d'échec à l'examen de rattrapage, la direction de l'examen décide de la marche à suivre ou d'éventuels examens supplémentaires. 										
E Recommandation	<ul style="list-style-type: none"> - Deux notes de recommandation sont données : celle pour le niveau d'entraîneur suivant et pour la formation d'expert-e. - Pour la recommandation au niveau de formation supérieur. Voici le principe à appliquer : <table border="1" data-bbox="877 1601 1436 1724"> <thead> <tr> <th>Note non arrondie</th> <th>Recommandation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4.00 – 3.50</td> <td>a très recommandé</td> </tr> <tr> <td>3.49 – 3.00</td> <td>b recommandé</td> </tr> <tr> <td>2.99 – 2.50</td> <td>c recommandé sous réserve</td> </tr> <tr> <td>en dessous de 2.50</td> <td>d pas recommandé</td> </tr> </tbody> </table> - Il incombe à la direction de l'examen de donner la recommandation non seulement en fonction des notes, mais encore en tenant compte des compétences personnelle et sociale des candidats. - Pour être admis à l'échelon d'entraîneur supérieur, il faut obtenir au moins la recommandation b. - En cas de recommandation c, des domaines partiels peuvent être répétés aux dates d'examen ordinaires dans le sens d'un examen de rattrapage ou un délai d'attente peut être prescrit pour l'acquisition d'expériences pratiques antérieures. En cas de recommandation d, le module Diagnostic de la performance ainsi que le module Entraîneur B et l'ensemble de l'examen doivent en règle générale être répétés et réussis au moins avec la recommandation b. - La direction du sport J+S décide quand les candidats ont rempli leurs obligations. - Avec une recommandation d, l'examen doit être répété dans son intégralité. - Pour la note de recommandation en vue d'expert-e J+S, les critères de compétence sociale, compétence personnelle, compétence méthodologique ainsi que l'expérience pratique comme entraîneur sont évalués en plus des notes d'examens. - Des formulaires d'évaluation peuvent être consultés dans la zone téléchargements de Swiss Athletics au niveau de formation correspondant. 	Note non arrondie	Recommandation	4.00 – 3.50	a très recommandé	3.49 – 3.00	b recommandé	2.99 – 2.50	c recommandé sous réserve	en dessous de 2.50	d pas recommandé
Note non arrondie	Recommandation										
4.00 – 3.50	a très recommandé										
3.49 – 3.00	b recommandé										
2.99 – 2.50	c recommandé sous réserve										
en dessous de 2.50	d pas recommandé										

Examen Entraîneur-e B – Prescriptions détaillées

Athlétisme – Formation continue 2 Jeunes

Prescriptions détaillées Compétence professionnelle (pratique) – Planification de l'entraînement

<p>a Forme de la planification (15%)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les parties obligatoires doivent être présentes : page de titre, table des matières, - La littérature et les citations : Les sources doivent impérativement être indiquées et les citations signalées. - La planification doit être facile à lire et à comprendre. La présentation est libre. Des représentations graphiques facilitent la compréhension et garantissent une meilleure vue d'ensemble. - Il convient de veiller à ce que le travail contienne tous les éléments figurant sous le point b (contenu) et se passe des détails superflus. - La planification doit être évidente également pour les personnes ne connaissant pas la situation en détail (structure du club, infrastructure, entraîneur-e, athlète). - La terminologie usuelle utilisée dans les modules de formation fera foi. - Des travaux types sont à disposition sur le site internet de Swiss Athletics.
<p>b Contenu de la planification (85%)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Données personnelles de l'athlète (âge, années d'entraînement, niveau de performance, environnement, etc.), infrastructure (installation, salle, engins, horaire d'entraînement, groupe) et entraîneur (formation, profession, expérience, etc.) présentées sur au maximum 2 pages. - Analyse des facteurs individuels déterminant la performance (comparaison Etat actuel – Etat visé par rapport à l'objectif fixé). - Données concernant les objectifs à long terme (3-5 ans), à moyen terme (1-2 ans) et à court terme (moins d'une année). - Analyse des facteurs individuels déterminant la performance (comparaison entre l'état actuel et l'état souhaité par rapport à l'objectif). - Aperçu de la planification annuelle/saisonnière (périodisation, formes d'entraînement utilisées, volumes et intensités, dynamique des charges, phases, tests, compétitions, etc.). - Aperçu des moyens et des formes d'entraînement utilisés (y compris objectifs, intensité des charges, etc.). - Données et brève description des contrôles d'entraînement effectués (test de performance, protocole, etc.). - Exemple d'une planification hebdomadaire tirée de la période de préparation (y compris moyens d'entraînement et charges). - Exemple d'une planification hebdomadaire tirée de la période de pré-compétition (y compris moyens d'entraînement et charges). - Exemple d'une planification hebdomadaire tirée de la période de compétition (y compris moyens d'entraînement et charges). - Réflexions de base concernant la planification annuelle. - Le travail doit faire entre 12 et 24 pages (sans la page de titre mais avec les annexes).
<p>c Évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tout retard dans la remise du travail sera pénalisé au niveau de la note (déduction). - Dans tous les cas, l'évaluation définitive du travail n'aura lieu qu'après l'entretien d'examen avec la candidate ou le candidat afin de pouvoir tirer au clair toute question de compréhension. - Les critères d'évaluation et la composition de la note partielle « Compétence professionnelle (pratique) – Planification de l'entraînement » sont tirés du « formulaire d'évaluation de la planification de l'entraînement ». Ce dernier peut être consulté sur le site internet de Swiss Athletics.